

de la communion, en diminue seulement le fruit. (III P., q. LXXIX, a. 8).

Et qu'on ne dise pas que ce serait une profanation du grand sacrement de l'Eucharistie que de le recevoir pour une fin qui n'est pas bonne. En effet, quand la fin n'est pas gravement illicite, il ne peut y avoir qu'une irrévérence légère qui n'atteint pas à la malice d'un grave sacrilège, comme il arriverait si la fin était gravement mauvaise.

Voilà ce qui arrive quand la fin *principale* est illicite.

Par conséquent, lorsqu'on ne se laisse *pas* guider *principalement* par la vanité, l'usage, le respect humain, mais par l'intention droite d'honorer Dieu ou de s'unir à Jésus Christ, de recevoir de lui aide et secours spirituel, l'acte demeure bon, louable et méritoire, quand bien même, *secondairement* viendraient s'y joindre des intentions légèrement peccamineuses. Écoutons le Docteur angélique qui dans l'endroit cité continue ainsi (I, II, q. XIX, a. 7 ad 2) : " Sed si intentio sit consequens, tunc voluntas potuit esse bona ; et per intentionem sequentem non depravatur ille actus voluntatis qui præcessit, sed actus voluntatis qui iteratur." Ainsi quelqu'un veut aller à la communion pour une fin bonne, mais ensuite il y mêle quelque pensée de vanité ou de respect humain ou d'autre fin non bonne, qui est seulement cause impulsive : la communion ne cesse pas d'être bonne, bien que le communiant ait commis un péché léger par son consentement donné avec attention à une fin non bonne subséquente ou impulsive.

Nous avons dit : consentement donné avec attention ; car tout le monde sait que si la pleine advertance et le consentement délibéré manquent, il n'y a pas même de péché véniel.

De ce qui vient d'être dit on peut conclure ceci : Le seul cas où la communion fréquente et quotidienne ne doit pas être conseillée, c'est quand elle se fait avec une intention principale non droite, pour laquelle on a pleinement advertance et consentement. Mais quand l'intention principale est droite, bien qu'il s'y ajoute des fins secondaires légèrement illicites, comme cause impulsives, on devra conseiller de purifier toujours davantage l'intention, en rejetant les fins illicites ; mais on ne devra pas dissuader les fidèles de la communion quotidienne, qui est le moyen le plus puissant pour purifier pleinement l'intention et pour acquérir la vraie perfection chrétienne (1)."

(1) *Il Monitore Ecclesiastico*, Anno XXXII, fascicolo I. à Rome.